

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SEANCE DU 27 AOUT 2020

L'An Deux Mille Vingt et le 27 août à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 19 août 2020 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au pôle communautaire situé à Périers.

**Présents :** Mesdames Anne HEBERT, Rose-Marie LELIEVRE, Stéphanie MAUBE, Michèle BROCHARD et Messieurs Henri LEMOIGNE, Alain LECLERE, Thierry RENAUD, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN, Marc FEDINI et Christophe GILLES.

**Excusés :** David CERVANTES.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 11

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

le 07/09/2020

DEC2020-001-BUREAU

**HABITAT : Attribution d'aides au titre de l'OPAH-RU**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu les propositions de la commission technique Revitalisation Habitat OPAH réunie le 23 juin 2020,

Vu l'exposé du Vice-président en charge de l'habitat,

Ceci exposé, les membres du Bureau communautaire décident, à l'unanimité des votants :

- d'autoriser au titre de l'OPAH-RU, sur présentation des factures acquittées et visées par l'opérateur de l'OPAH-RU, le versement des aides annexées à la présente décision,
- d'imputer les dépenses d'un montant total de 15 704,89 euros au compte 20422 de l'opération 410,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes,
- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20200827-DEC2020-001-  
BUR-AI  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020

## ANNEXE DEC2020-001 BUREAU

La communauté de communes a notifié le 11 octobre 2017 l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH-RU du centre-bourg de Périers et des 11 communes de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute à l'opérateur Habitat SOLIHA. Les permanences destinées à accompagner les porteurs de projets se tiennent deux fois par mois depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. La communauté de communes a attribué 69 028, 69 € d'aides aux travaux depuis le début de l'opération.

Pour mémoire, la collectivité abonde les aides de l'ANAH, sous certaines conditions.

Le montant total de la réservation financière de la communauté de communes en vue de l'abondement des aides de l'ANAH s'élève à 312 500 €.

Aux aides intercommunales s'ajoutent les aides de la ville de Périers, qui ne s'appliquent qu'aux projets situés sur le territoire communal, pour un montant de 170 000 €.

La neuvième commission technique Revitalisation Habitat OPAH a eu lieu le mardi 23 juin 2020, sous la présidence de M. Renaud afin d'examiner 12 demandes de subventions intercommunales pour un montant total de **15 704,89 €** et une demande de subvention de la ville de Périers pour un montant de 1 500 €.

Les demandes d'aide intercommunale sont présentées ci-après :

Propriétaire : **M. BAILHACHE Gérard**  
Adresse du Logement : **Route de Lessay, Le Mexique 50 190 Périers**  
Nature des Travaux : **Remplacement des menuiseries existantes, installation d'une pompe à chaleur Air/Eau et isolation des combles perdus.**

Montant estimé des Travaux : **31492 HT** **33 224,06 € TTC**  
Montant retenu par l'ANAH : **30 000,00 €**  
Typologie des Aides : *Propriétaire Occupant Très Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 35 et 60 %*

### PLAN de FINANCEMENT

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	
Anah - Habiter Mieux	20 000,00 €	20%	4 000,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
Chèque Région niveau I				2 500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO TM gain énergétique compris entre 35 et 60 %</b>	20 000,00 €	10%	<b>1 500,00 €</b>	
		<i>Total</i>	<b>20 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

Montant financement maximum attribué **23 500,00 €**

Taux financement **70,73 % des travaux TTC**  
Reste à charge maximal **4 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture  
050-200067034-20200827-DEC2020-001-  
BUR-AT  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020

**Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.**

Propriétaire : **Mme BRAVINGTON Amanda**  
 Adresse du Logement : **La Campagne 50 190 Nay**  
 Nature des Travaux : **Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique et remplacement des menuiseries.**

Montant estimé des Travaux : **37408 HT** **39 465,57 € TTC**

Montant retenu par l'ANAH : **30 000,00 €**

Typologie des Aides : **Propriétaire Occupant Très Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 60 et 80 %**

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	
Anah - Habiter Mieux	20 000,00 €	20%	4 000,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
Chèque Région niveau I				2 500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO TM gain compris entre 60 et 80 %</b>	20 000,00 €	15%	<b>2 500,00 €</b>	
		<i>Total</i>	<b>21 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

**Montant financement maximum attribué** 24 500,00 €

**Taux financement** 62,08 % des travaux TTC

**Reste à charge maximal** 14 965,57 €

**Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.**

Propriétaire : **M. CHERAULT Roland**  
 Adresse du Logement : **3, Le Bosq 50 190 FEUGERES**  
 Nature des Travaux : **Installation d'une VMC Double flux, mise en place d'un poêle à granulés, remplacement de quelques menuiseries et remplacement du chauffe-eau électrique par un ballon thermodynamique**

Montant estimé des Travaux : **27105,19 HT** **28 596,00 € TTC**

Montant retenu par l'ANAH : **20 000,00 €**

Typologie des Aides : **Propriétaire Occupant Très Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 35 et 60 %**

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20200827-DEC2020-001-  
 BUR-AI  
 Date de télétransmission : 04/09/2020  
 Date de réception préfecture : 04/09/2020

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	
Anah - Habiter Mieux	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
Chèque Région niveau I				2 500,00 €
Autres aides				3 000,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO TM avec un gain énergétique compris entre 35 et 60%</b>	20 000,00 €	10%	<b>1 500,00 €</b>	
		<i>Total</i>	13 500,00 €	6 000,00 €

Montant financement maximum attribué 19 500,00 €  
Taux financement 68,19 % des travaux TTC  
Reste à charge maximal 9 096,00 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : M. Laisney Thierry  
Adresse du Logement : 2, Les Milleries 50 190 Saint-Germain sur Sèves  
Nature des Travaux : Installation de panneaux solaires photovoltaïques et mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau en remplacement d'une chaudière fioul.

Montant estimé des Travaux : 21633 HT 23 249,11 € TTC  
Montant retenu par l'ANAH : 20 000,00 €  
Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 35 et 60 %

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	20 000,00 €	35%	7 000,00 €	
Anah - Habiter Mieux	16 000,00 €	10%	1 600,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO M avec un gain énergétique compris entre 35 et 60 %</b>	20 000,00 €	10%	<b>1 000,00 €</b>	
		<i>Total</i>	9 600,00 €	

Accusé de réception en préfecture  
059-20087036-20200827-DEC2920000-€  
BUR-AL  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020

Montant financement maximum attribué 10 100,00 €  
Taux financement 43,44 % des travaux TTC  
Reste à charge maximal 13 149,11 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : M. Gaillardon Thierry  
Adresse du Logement : 6, village de la Couillarderie 50190 Marchesieux  
Nature des Travaux : Installation d'une pompe à chaleur EAU/EAU avec production d'eau  
Montant estimé des Travaux : 29849,03 HT 31 490,73 € TTC  
Montant retenu par l'ANAH : 29 849,03 €  
Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Très Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 35 et 60 %

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	29 849,03 €	50%	14 925,00 €	
Anah - Habiter Mieux	20 000,00 €	20%	4 000,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO TM gain énergétique compris entre 35 et 60%</b>	20 000,00 €	10%	<b>1 500,00 €</b>	
		<i>Total</i>	20 425,00 €	500,00 €

Montant financement maximum attribué 20 925,00 €  
Taux financement 66,45 % des travaux TTC  
Reste à charge maximal 10 565,73 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : M. Langlois Félix  
Adresse du Logement : 1, Village Es Comtes 50 190 Nay  
Nature des Travaux : Mise en place d'une VMC hygro B, installation d'une pompe à chaleur AIR/EAU et isolation des combles perdus  
Montant estimé des Travaux : 23352,89 HT 24 708,96 € TTC  
Montant retenu par l'ANAH : 23352,89  
Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Très Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 60 et 80 %

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20200827-DEC2020-001-BUR-AI  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	23 352,89 €	50%	11 676,00 €	
Anah - Habiter Mieux	20 000,00 €	20%	4 000,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
Chèque Région niveau I				2 500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO TM gain énergétique compris entre 60 et 80%</b>	20 000,00 €	15%	<b>2 500,00 €</b>	
		<i>Total</i>	18 176,00 €	3 000,00 €

Montant financement maximum attribué 21 176,00 €  
Taux financement 85,70 % des travaux TTC  
Reste à charge maximal 3 532,96 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : M. Ledunois Jean-Claude  
Adresse du Logement : 8, boulevard du 08 Juin 50 190 Périers  
Nature des Travaux : Isolation de la totalité des combles avec reprise de la charpente

Montant estimé des Travaux : 24403,2 HT 25 745,38 € TTC  
Montant retenu par l'ANAH : 20 000,00 €  
Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Modeste - Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 35 et 60 %

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	20 000,00 €	35%	7 000,00 €	
Anah - Habiter Mieux	16 000,00 €	10%	1 600,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO M gain énergétique compris entre 35 et 60%</b>	20 000,00 €	5%	<b>1 000,00 €</b>	
		<i>Total</i>	9 600,00 €	500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20200827-DEC2020-001-  
BUR540,00 € 500,00 €  
Date de télétransmission : 04/09/2020  
Date de réception préfecture : 04/09/2020

<b>Montant financement maximum attribué</b>	10 100,00 €
<b>Taux financement</b>	39,23 % des travaux TTC
<b>Reste à charge maximal</b>	15 645,38 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : Mme Vaultier Fernande  
 Adresse du Logement : Le Moulin 2, rue du Donjon 50 190 Le Plessis-Lastelle  
 Nature des Travaux : Isolation de la totalité des combles perdus et l'installation d'une Pompe à Chaleur EAU/EAU

Montant estimé des Travaux : 18012,89 HT 19 003,60 € TTC  
 Montant retenu par l'ANAH : 8 022,68 €  
 Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Très Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 35 et 60 %

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	8 022,68 €	50%	4 011,00 €	
Anah - Habiter Mieux	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
Chèque Région niveau I				2 500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO TM gain énergétique compris entre</b>	8 022,68 €	10%	<b>802,27 €</b>	
		<i>Total</i>	6 813,27 €	3 000,00 €

<b>Montant financement maximum attribué</b>	9 813,27 €
<b>Taux financement</b>	51,64 % des travaux TTC
<b>Reste à charge maximal</b>	9 190,33 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : M. Yon Marcel  
 Adresse du Logement : Les Granges 50 190 Gonfreville  
 Nature des Travaux : Isolation d'une petite partie des combles et d'une partie des murs et installation d'une pompe à chaleur Air/Eau

Montant estimé des Travaux : 17953,23 HT 18 940,77 € TTC  
 Montant retenu par l'ANAH : 17953,23  
 Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Modeste -Amélioration énergétique - Gain énergétique compris entre 60 et 80 %

Accusé de réception en préfecture 050-200067031-20200827-DEC2020-001-BUR-AI Date de télétransmission : 04/09/2020 Date de réception préfecture : 04/09/2020
--

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - lutte contre la précarité énergétique	17 953,23 €	35%	6 284,00 €	
Anah - Habiter Mieux	16 000,00 €	10%	1 600,00 €	
Département - aide complémentaire à la prime Habiter Mieux				500,00 €
Chèque Région niveau I				2 500,00 €
<b>COCM - aide amélioration énergétique PO M gain énergétique compris entre 60 et 80%</b>	20 000,00 €	10%	<b>1 500,00 €</b>	
		<i>Total</i>	<b>9 384,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

**Montant financement maximum attribué** 12 384,00 €  
**Taux financement** 65,38 % des travaux TTC  
**Reste à charge maximal** 6 556,77 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : M. Feron Guy  
 Adresse du Logement : 22, rue de la Croix Picard 50 190 Périers  
 Nature des Travaux : Création d'une salle d'eau adaptée à la perte d'autonomie  
 Montant estimé des Travaux : 18 002,84 € HT 19 803,13 € TTC  
 Montant retenu par l'ANAH 17 734,27 €  
 Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Modeste – Travaux d'adaptation

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - travaux d'adaptation	17 734,27 €	35%	6 207,00 €	
<b>COCM - Travaux d'adaptation</b>	17 734,27 €	5%	<b>450,00 €</b>	
		<i>Total</i>	<b>6 657,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Montant financement maximum attribué** 6 657,00 €  
**Taux financement** 33,62 % des travaux TTC  
**Reste à charge maximal** 13 146,13 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20200827-DEC2020-001-  
 BUR-AI  
 Date de télétransmission : 04/09/2020  
 Date de réception préfecture : 04/09/2020



Propriétaire : Mme Jeanne Janine  
 Adresse du Logement : La Sainterie 50 190 Auxais  
 Nature des Travaux : Création d'une salle d'eau adaptée à la perte d'autonomie au RDC

Montant estimé des Travaux : 5 526,19 € HT 6 091,42 € TTC  
 Montant retenu par l'ANAH 5 526,19 €  
 Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Très Modeste – Travaux d'adaptation

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - travaux d'adaptation	5 526,19 €	50%	2 763,00 €	
<b>COCM - Travaux d'adaptation</b>	5 526,19 €	10%	<b>552,62 €</b>	
		<i>Total</i>	3 315,62 €	0,00 €

Montant financement maximum attribué 3 315,62 €  
 Taux financement 54,43 % des travaux TTC  
 Reste à charge maximal 2 775,80 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Propriétaire : Mme Vaultier Fernande  
 Adresse du Logement : Le Moulin 2, rue du Donjon 50 190 Le Plessis Lastelle  
 Nature des Travaux : Installation complète d'une salle de bain adaptée

Montant estimé des Travaux : 11 977,32 € HT 13 177,05 € TTC  
 Montant retenu par l'ANAH 11 977,32 €  
 Typologie des Aides : Propriétaire Occupant Très Modeste – Travaux d'adaptation

**PLAN de FINANCEMENT**

Financier	Plafond du coût des travaux HT retenu par le financeur	Taux financement	Subvention plafonnée	Prime Travaux
Anah - travaux d'adaptation	11 977,32 €	50%	5 989,00 €	
Autres aides				300
<b>COCM - Travaux d'adaptation</b>	11 977,32 €	10%	<b>900,00 €</b>	
		<i>Total</i>	6 889,00 €	300,00 €

Montant financement maximum attribué 7 189,00 €  
 Taux financement 54,56 % des travaux TTC  
 Reste à charge maximal 5 988,05 €

Le montant des subventions plafonnées effectivement versées sera calculé par les financeurs concernés sur la base du taux de financement et du montant des travaux effectivement réalisés dans la limite du montant plafonné indiqué.

Total aides COCM

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20200827-DEC2020-001-BUR-AI  
 Date de télétransmission : 04/09/2020  
 Date de réception préfecture : 04/09/2020

